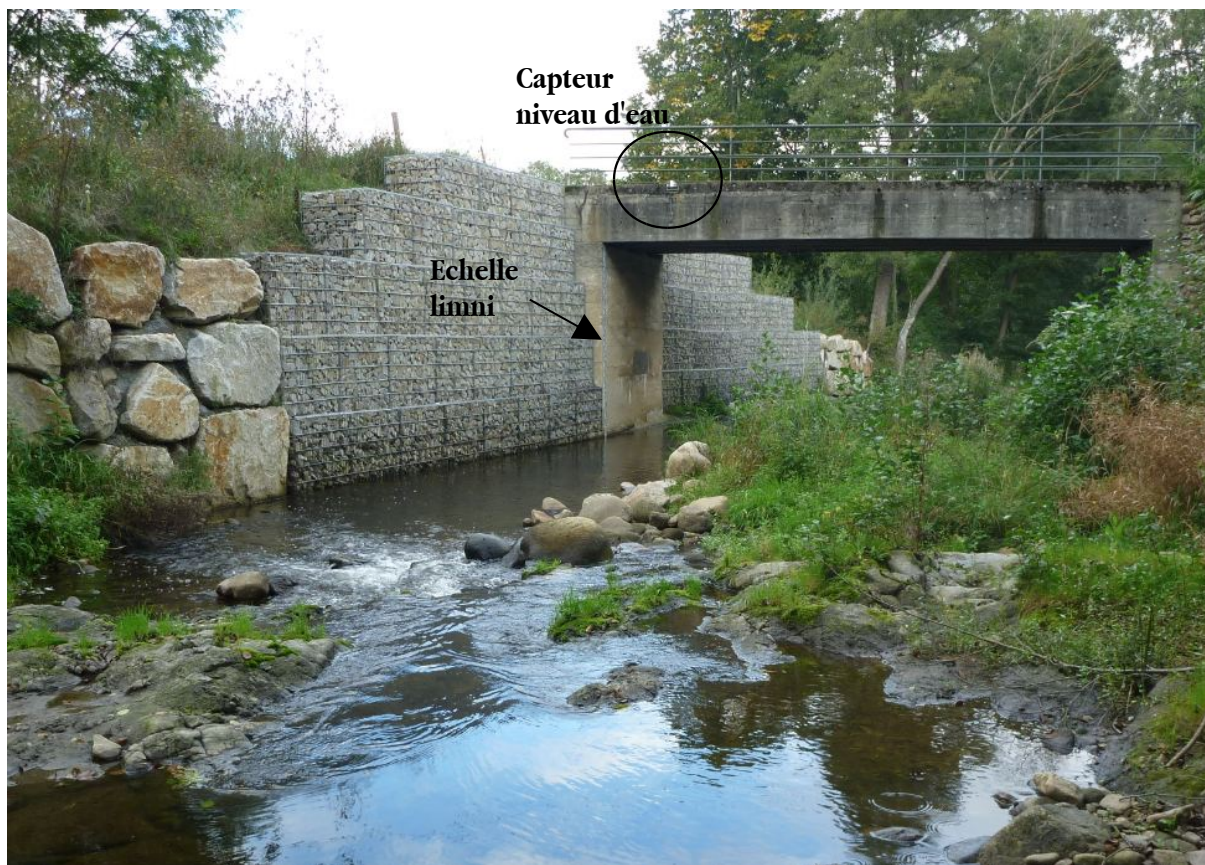


Exemple de station de suivi :

Utilisation d'un pont comme structure porteuse des équipements





Capteur vissé sur le pont

← Echelle limnimétrique et capteur.

2) Automatisation des mesures sur stations de suivi existantes (Meinettes) :

A - Choix du site :

Sites déjà existants
Amont Meinettes
Aval Meinettes

B - Equipement :

Echelles limnigraphiques non obligatoires

Les sites sont déjà équipés pour canaliser les écoulements dans une section régulière. Reste à mettre en place un bras porteur d'une sonde radar avec enregistreur et si possible avec télétransmission.



Les petits débits sont mesurables du fait de l'équipement avec une pelle.

Matériel : Solution 1 (sans modem de transmission) ≈ 3000 € H.T. **Pour les 2 sites**
Solution 2 (avec modem de transmission) ≈ 4000 € H.T. **Pour les 2 sites**

Intervention extérieure : Pose des équipements : $\approx 5\,000$ € H.T. **Pour les 2 sites**

C - Phase de calage :

La courbe de tarage est potentiellement déjà disponible ou facile à réaliser sauf pour les débits supérieurs au débit maximum du seuil.

Intervention extérieure : Si mesure seulement des débits d'étiage : pas de tarage nécessaire.
Si mesure complète (étiage + hautes eaux) :
Courbe de tarage : $\approx 4\,500$ € H.T. Pour les 2 sites
Suivi installation pendant 2 mois ≈ 1000 € H.T. Pour les 2 sites

N.B. : Ces interventions peuvent également être réalisées par le SIVOM (après formation si nécessaire), ce qui permettrait une économie conséquente.

D - Phase de fonctionnement :

Idem page 111

Matériel commun pour tout le territoire d'étude :

Matériel (valable pour 1 à n sites) :

Ordinateur portable ≈ 600 € H.T.

Kit comprenant boîtier + logiciel : ≈ 1200 € H.T.

Matériel (valable pour 1 à n sites) :

Courantomètre $\approx 8\,000$ € H.T.

Petit matériel (décamètre, mire) ≈ 750 € H.T.

Récolte données

Intervention SIVOM Ay-Ozon : Pour 2 sites > 1 j /mois (> 12 j/ an) si pas de télétransmission
Pour 2 sites ≈ 1 j /an si télétransmission

Contrôles tarage

Intervention SIVOM Ay-Ozon :

Contrôle 2 stations de suivi ≈ 1 j /trimestre en moyenne (4 j/an) .

N.B. : Fréquence définir en fonction de la situation hydrologique

Surcoût annuel télétransmission + alertes :

≈ 550 € H.T. (site web)/ an (≈150 € H.T. / station supplémentaire)

+ abonnement GSM (≈ 100 € HT/an/station)

E - Entretien :

Intervention SIVOM Ay-Ozon : temps très variable suivant temps de déplacement jusqu'aux sites
sur place ≈ 1 à 2 h / semaine (5 – 10 j/an)

N.B. : Un partenariat est à établir avec l'ASA du Montbard pour répartir éventuellement les différentes missions ou coûts d'équipement entre l'ASA et le SIVOM.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] Étude sur les prélèvements et la gestion quantitative de la ressource en eau, bassin versant de l'Ay et de l'Ozon – EMA-Conseil - 2008.
- [2] Bilan de qualité et pression de pollution de l'Ay et de l'Ozon, année 2008 - GAY Environnement, rapport final avril 2009.
- [3] Diagnostic quantitatif des prélèvements d'eau par retenues collinaires sur les bassins de l'Ay et de l'Ozon - Mémoire de stage Laure VAUCHEL - Université du Havre – 2008.
- [4] Inventaire des prélèvements et des besoins en eau d'irrigation agricole sur le département de l'Ardèche, bassin versant de l'Ay - Chambre d'agriculture de l'Ardèche- 2005



**ATTEINDRE
L'ÉQUILIBRE QUANTITATIF EN
AMÉLIORANT
LE PARTAGE
DE LA RESSOURCE EN EAU ET
EN ANTICIPANT L'AVENIR**

ÉTUDES D'ESTIMATION DES VOLUMES PRÉLEVABLES GLOBAUX

Les études volumes prélevables visent à améliorer la connaissance des ressources en eau locale dans les territoires en déficit de ressource.

Elles doivent aboutir à la détermination d'un volume prélevable global sur chaque territoire.

Ce dernier servira par la suite à un ajustement des autorisations de prélèvement dans les rivières ou nappes concernées, en conformité avec les ressources disponibles et sans perturber le fonctionnement des milieux naturels.

Ces études sont également la première étape pour la définition de plans de gestion de la ressource et des étiages, intégrant des règles de partage de l'eau et des actions de réduction des prélèvements.



Rhône-Alpes Région



Maître d'ouvrage :

- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse
- SIVOM de l'Ay - Ozon

Financeurs :

- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse
- Région Rhône-Alpes
- SIVOM de l'Ay - Ozon

En savoir plus : www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr

Bureaux d'études :
CESAME - EPTEAU